

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE FRANCE DUBUC,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE
LADITE MUNICIPALITÉ, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE SÉANCE
ORDINAIRE QUI SERA TENUE MARDI LE 02 NOVEMBRE 2010 À 20:00 HEURES, À
HÔTEL DE VILLE DE STE-CROIX, STATUERONT SUR LA DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

REQUÉRANT: MUNICIPALITÉ DE STE-CROIX .

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : DÉROGATION MINEURE AFIN DE
RÉGULARISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE FAISANT PARTIE
D'UN PROJET DE RELAIS TOURISTIQUE. LE REQUÉRANT DEMANDE DE RÉDUIRE
LA MARGE DE REcul AVANT (RUE PRINCIPALE) DE 10 MÈTRES À 4,50 MÈTRES
AINSI QUE LA MARGE DE REcul LATÉRALE (RUE DE LA MENNAIS) DE 8,50
MÈTRES À 6,75 MÈTRES TEL QUE PRÉVU AU RÈGLEMENT À L'ANNEXE 1 DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE 389-2007.

CETTE DEMANDE NE CAUSE AUCUN PRÉJUDICE APPARENT.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIVANT :

NO. CIVIQUE: 6319 , RUE OU RANG : PRINCIPALE NO. (S) LOT(S) 3 592 283.

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE
PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.

FAIT ET DONNÉ À SAINTE-CROIX CE HUITIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2010.

FRANCE DUBUC
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SÉANCE)